

CAHIER DES CHARGES

## Appel à solutions édition 2024

**Promouvoir et encourager  
l'activité physique chez  
les personnes âgées pour  
un vieillissement actif  
et en santé !**

Quels leviers pour inciter les personnes âgées autonomes et en bonne santé à s'engager dans la pratique d'une activité physique ?

Initiative portée et soutenue par

Portés par des valeurs et des objectifs communs d'accompagnement et de prévention de l'avancée en âge, le GÉrontopôle des Pays de la Loire, Malakoff Humanis et la Carsat des Pays de la Loire collaborent une nouvelle fois dans le cadre d'un appel à solutions afin **d'encourager et de soutenir le déploiement de solutions innovantes destinées à apporter des réponses nouvelles aux besoins exprimés par les seniors ligériens** en matière d'activité physique !



## Contexte & opportunité d'innovation

**Promouvoir et encourager la pratique d'activité physique chez les personnes âgées est essentiel pour favoriser un vieillissement actif et en santé.**

Malgré ses bienfaits nombreux et avérés (maintien d'une bonne santé physique et de l'autonomie, prévention des chutes, amélioration de la santé mentale, amélioration de la qualité de vie, etc.), inciter les personnes âgées autonomes et en bonne santé à adopter un mode de vie actif intégrant la pratique d'exercice physique peut être un défi. Le manque d'informations adaptées sur l'offre, la connaissance imparfaite des bénéfices de l'activité physique sur la santé, les préjugés liés à l'âge et à la capacité physique, la crainte des chutes, le manque de motivation, l'isolement social, ainsi que les barrières environnementales et financières peuvent constituer des freins significatifs.

Dans une approche préventive, il est essentiel de **rechercher des moyens novateurs pour inciter les personnes âgées à s'engager davantage dans des activités physiques, adaptées à leurs besoins et à leurs envies, sur le long terme.** Cet appel à solutions vise à catalyser l'émergence d'approches et d'initiatives innovantes et inclusives dans cet objectif.



## Un appel à solutions co-porté



**Malakoff Humanis** est un groupe de protection sociale paritaire, mutualiste et à but non lucratif.

Malakoff Humanis s'engage tous les jours pour une société plus juste et plus inclusive. Grâce à son modèle redistributif, le Groupe consacre près de 160 millions d'euros pour accompagner les personnes en situation de fragilités et met sa performance au service de l'utilité sociale en se mobilisant pour des grandes causes telles que le cancer, les aidants, le handicap, ou le bien vieillir.

À travers des accompagnements individuels, des actions collectives ou des projets d'innovations sociales, l'action sociale retraite de Malakoff Humanis, soutient l'écosystème du bien vieillir.



Organisme paritaire de Sécurité sociale à compétence régionale, la **Carsat des Pays de la Loire** est une structure de droit privé exerçant une mission de service public qui intervient auprès des salariés, des retraités et des entreprises de la région, au titre de la retraite, de l'action sociale et de la gestion des risques professionnels.

À ce titre, elle assure trois missions principales au service d'une grande idée - la solidarité :

- préparer et payer la retraite par répartition,
- prévenir les risques professionnels, assurer la santé et la sécurité au travail,
- accompagner les assurés fragilisés et contribuer à la prévention de l'autonomie : l'action sociale retraite de la Carsat permet notamment de soutenir les actions collectives de prévention favorisant la préservation de l'autonomie des retraités et le maintien du lien social. Elle contribue aussi au développement et à l'adaptation de lieux de vie intermédiaires entre le domicile et l'établissement médicalisé.



Association créée en 2010 à l'initiative du Professeur Gilles Berrut, avec le soutien du Conseil Régional, des CHU de Nantes, d'Angers et de la CCI Pays de la Loire, le **Gérontopôle des Pays de la Loire** a pour triple finalité d'être :

- un lieu de rencontre, de convergence et de concertation entre des collectivités, des entreprises, des associations, des laboratoires, des écoles... tous acteurs locaux ou régionaux qui œuvrent en faveur du « bien vieillir »,
- une structure en charge du montage, de l'accompagnement et de la réalisation de projets et d'études concernant le vieillissement,
- un centre de ressources et d'expertises complémentaires accessible à tous pour accompagner leurs projets innovants.

L'association a pour vocation de transformer le vieillissement de la population en une opportunité pour tous avec pour objectifs :

- d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées et des aidants, en les faisant reconnaître avant tout comme des citoyens aux besoins spécifiques,
- d'aider les acteurs de la société à adapter leurs pratiques, produits ou services et à changer leur regard sur le vieillissement, de contribuer à rendre la société plus inclusive.

Dans un objectif de ne plus innover seulement pour mais bien avec les usagers, le Gérontopôle des Pays de la Loire a créé en partenariat avec des associations ligériennes de seniors, le **Club Régional des Usagers**.

L'implication des personnes âgées et des aidants dans ce Club permet d'une part leur engagement dans le développement économique, et d'autre part la mise sur le marché de produits et services innovants adaptés aux attentes et problématiques réelles des usagers.

## Un appel à solutions conçu **POUR** et **AVEC** les usagers !

Les personnes âgées, membres du Club Régional des Usagers, ont été associées au choix de la thématique et à la définition du besoin.

Ils seront également partis prenants sur la sélection des dossiers finalistes et participeront, pour certains, au jury.



# Conditions d'éligibilité des projets et des porteurs

Les candidats devront s'assurer de répondre aux critères d'éligibilité tels que définis dans le présent cahier des charges.

## 🔄 Projets éligibles

Cet appel à solutions vise à encourager **le développement ou la création de solutions innovantes et préventives qui incitent les personnes âgées autonomes et en bonne santé à s'engager dans des activités physiques.**

Il s'agit de par exemple travailler sur les leviers de motivation pour encourager ce public à faire de l'exercice physique sur le long terme et contribuer ainsi à la préservation de leur santé.

Par solution innovante, il est entendu la création ou le développement d'une **solution nouvelle sur le territoire**. La solution pouvant être un nouveau service, une nouvelle organisation, un nouveau produit, une nouvelle approche, une nouvelle dynamique partenariale, etc.

Les solutions proposées doivent **bénéficier aux personnes âgées de plus de 60 ans, autonomes (GIR5/6) et vivant à domicile en région Pays de la Loire.**



Pour candidater à cet appel à solutions il n'y a pas de stade de maturité exigé. Le projet peut être en phase d'émergence, de développement ou d'incubation, en amont de l'étape de preuve de concept, ou à un stade plus mature (phase expérimentale).

## ➔ Porteurs de projets éligibles

### ➤ Personne physique

**Attention :** Les subventions accordées dans le cadre de cet appel à solutions ne peuvent être attribuées qu'à une personne morale.

Aussi, la dotation ne pourra être versée à une personne physique lauréate que sous condition de création d'une entité juridique (ex. statut auto-entrepreneur).

### ➤ Association

### ➤ Start-up

### ➤ Structure publique

### ➤ Entreprise privée ou entreprise à impact ou d'utilité sociale

### ➤ Consortium d'acteurs



Les porteurs de projets peuvent avoir un siège social en dehors de la région Pays de la Loire à condition que la solution présentée bénéficie aux personnes âgées ligériennes.

## ➔ Dépenses éligibles

Toutes les dépenses engagées dans le cadre de l'action présentée sont concernées (dépenses de fonctionnement et/ou d'investissement).

## ➔ Critères d'exclusion

### ➤ Solution ne répondant pas précisément à la définition du besoin

### ➤ Solution non innovante ou déjà existante sur le territoire

### ➤ Solution qui ne bénéficie pas exclusivement aux personnes âgées vivant en Pays de la Loire

### ➤ Solution orientée vers les personnes en perte d'autonomie, notamment en EHPAD



Chaque structure ne pourra présenter qu'une seule innovation et devra désigner une personne chargée de la représenter pendant toute la durée de la démarche.

## ➔ Appréciation de la qualité des projets

La sélection des dossiers finalistes et des lauréats se fera sur la base des critères suivants (non exhaustifs), listés de manière aléatoire :

- ▶ Le caractère innovant de la solution
- ▶ La pertinence de la solution par rapport au besoin défini et l'impact significatif, direct et concret pour les bénéficiaires
- ▶ L'accessibilité financière de la solution pour les seniors
- ▶ Le caractère duplicable de la solution à une plus large échelle
- ▶ La promotion envisagée de l'offre pour faire connaître la solution
- ▶ La qualité du portage : présentation du projet, solidité et faisabilité du projet, valeurs portées et crédibilité du porteur de projet

Une attention particulière sera portée aux solutions innovantes qui proposent :

- ▶ Une démarche collaborative de conception impliquant les usagers
- ▶ Une démarche d'aller-vers pour toucher les personnes âgées les plus isolées
- ▶ Une réflexion autour de la contribution sociétale et environnementale
- ▶ Une solution qui bénéficie à un maximum de personnes âgées sur la région



## Modalités de dépôt des candidatures

### ➔ Dépôt des dossiers de candidature

Les candidats doivent impérativement :

- ▶ Remplir les critères d'éligibilité
- ▶ Remplir le dossier de candidature – personne physique ([à télécharger en cliquant ici](#)) ou personne morale ([à télécharger en cliquant ici](#))
- ▶ Envoyer le dossier de candidature, complété et accompagné de ses pièces justificatives, **au plus tard le 23 septembre 2024 à midi, et uniquement par courriel**, à : [justine.chabraud@gerontopole-paysdelaloire.fr](mailto:justine.chabraud@gerontopole-paysdelaloire.fr)

### ➔ Recevabilité des candidatures

Les candidatures reçues dans la période d'ouverture de l'appel à solutions seront instruites par le comité de présélection (Malakoff Humanis, Carsat des Pays de la Loire, Gérontopôle des Pays de la Loire), chargé de vérifier la recevabilité des dossiers de candidature.

Tous les dossiers incomplets, ne respectant pas la forme demandée, reçus en dehors de la période d'ouverture et présentant des critères d'exclusion seront déclarés irrecevables, et ne seront pas étudiés.

Une notification de recevabilité ou non recevabilité du dossier sera adressée à chaque candidat par voie dématérialisée, à l'adresse figurant dans le dossier de candidature.



La recevabilité du dossier de candidature ne vaut pas engagement pour l'octroi d'un prix.



## Modalités de sélection des solutions

### 🕒 Lexique

- ▶ Le « candidat » correspond à la personne physique ou morale qui dépose un dossier de candidature en réponse à l'appel à solutions
- ▶ Le « participant » correspond à la personne physique ou morale dont le dossier de candidature est jugé conforme (complet et répondant aux exigences attendues) par le comité de présélection. Les dossiers des participants seront tous évalués par le comité de sélection qui désignera les finalistes
- ▶ Le « finaliste » correspond à la personne physique ou morale dont le dossier a été sélectionné parmi les participants par le comité de sélection. Le finaliste sera invité à présenter sa solution devant le jury
- ▶ Le « lauréat » correspond à la personne physique ou morale sélectionnée parmi les finalistes à l'issue d'une session de pitch devant le jury. Le lauréat se verra remettre le prix défini et accordé par le jury

### 🕒 Audition des finalistes et sélection des lauréats

Les modalités d'organisation de l'audition des finalistes seront communiquées à ces derniers lors de leur convocation.

Les finalistes seront invités à présenter leur solution lors d'un pitch devant le jury composé :

- ▶ Du Gérontopôle des Pays de la Loire
- ▶ De partenaires des politiques de santé publique et d'action sociale, financeurs de cet appel à solutions :
  - ▶ Malakoff Humanis
  - ▶ Carsat des Pays de la Loire

➤ De partenaires du développement économique et experts de l'innovation :

- Solutions&Co
- Chambre de Commerce et d'Industrie Pays de la Loire
- Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Pays de la Loire
- L'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire
- Institut National de la Propriété Industrielle

À l'issue de la phase d'audition, le jury délibèrera sur la qualité des projets présentés au regard des critères d'appréciation et désignera les lauréats qui se verront remettre les prix proposés dans le cadre de cet appel à solutions.



Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions de la commission de sélection et du jury qui demeurent souverains.



## Dotation de l'appel à solutions

Les solutions finalistes feront l'objet d'une large communication de la part du Gérontopôle des Pays de la Loire et de ses partenaires pour contribuer à la visibilité des innovations présentées.

Aussi, des subventions seront attribuées à deux lauréats :

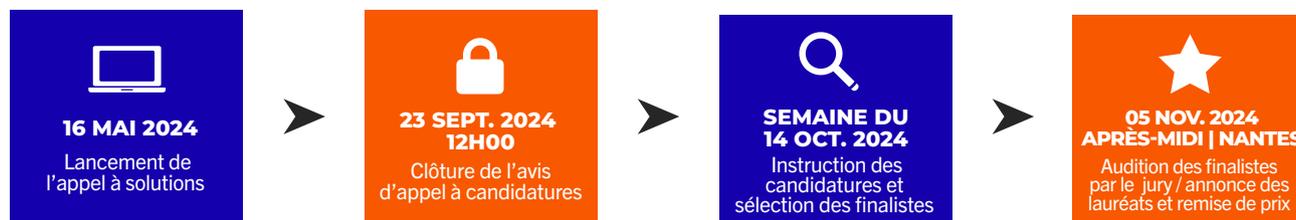
- ⊕ **1<sup>er</sup> prix** : Une aide financière à hauteur de **20 000€ maximum** sera octroyée au lauréat pour contribuer au développement et à la mise en œuvre de sa solution.
- ⊕ **2<sup>nd</sup> prix** : Une aide financière à hauteur de **10 000€ maximum** sera octroyée à un second lauréat pour contribuer au développement et à la mise en œuvre de sa solution.



Modalités de financement : Les montants des subventions annoncées correspondent à des plafonds qui ne peuvent être dépassés. Les montants réels seront ajustés en fonction des projets lauréats. L'attribution de la subvention sera formalisée par la conclusion d'une convention entre les lauréats et les financeurs.



## Calendrier & règlement



Les finalistes s'engagent à pouvoir se rendre disponible le 05 novembre 2024 après-midi sur Nantes pour participer à l'audition et à la remise des prix.

### ⌚ Confidentialité des dossiers

Le Gérontopôle des Pays de la Loire et ses partenaires s'engagent à tenir confidentiel l'ensemble des informations contenues dans les dossiers de candidature.

### ⌚ Propriété intellectuelle

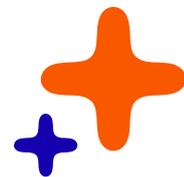
Les éventuels éléments contenus dans les dossiers de candidature et protégés au titre de la propriété intellectuelle demeurent la propriété exclusive de leur auteur. Les candidats s'engagent à prendre les dispositions les plus appropriées en matière de protection de droits de propriété intellectuelle relatives à leur innovation, avant, pendant et après l'appel à solutions.

### ⌚ Droit à l'image

Lors de la participation à l'appel à solutions, au cours de l'audition et lors de la remise du prix, le finaliste est informé que sa participation pourra faire l'objet d'une captation vidéo et photographique. À ce titre, le participant autorise le Gérontopôle des Pays de la Loire et ses partenaires à diffuser les captations réalisées sur tout support (site internet, réseaux sociaux, autres médias). Le Gérontopôle des Pays de la Loire et ses partenaires s'engagent à ce que les diverses utilisations faites de l'image du participant ne portent pas atteinte à sa vie privée et ne soient pas de nature à lui causer un quelconque préjudice.

*Informations des personnes sur leurs droits afférant à leurs données.*

*Conformément au droit à la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles et de limitation au traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit d'opposition si le traitement ne relève pas d'une obligation légale ou de l'exécution d'un contrat ou de la sauvegarde d'intérêts vitaux. Si le traitement a pour base de licéité, votre consentement, vous pouvez le retirer à tout moment et sans justification. Vous disposez également d'un droit à la portabilité sur vos données. Vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données (DPD) du Gérontopôle Pays de la Loire en lui adressant votre demande avec justification de votre identité à l'adresse suivante : [contact@gerontopole-paysdelaloire.fr](mailto:contact@gerontopole-paysdelaloire.fr). Si vous estimez, après avoir contacté le Délégué à la protection des données, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.*



## BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS ?

Pour toute demande d'information complémentaire, contactez :

**Justine CHABRAUD**, Responsable Silver Économie au Gérontopôle des Pays de la Loire

[justine.chabraud@gerontopole-paysdelaloire.fr](mailto:justine.chabraud@gerontopole-paysdelaloire.fr)

*Initiative portée et soutenue par*



*en collaboration avec*

